

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## Orientation des bacheliers à l'ONE: le plaidoyer de Patrick Mouguiama Daouda

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

**S**OUJETS à l'exercice des questions orales adressées aux membres du gouvernement, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Transfert des technologies et de l'Éducation nationale, Patrick Mouguiama Daouda, est revenu, hier, sur la problématique de l'orientation des bacheliers 2020 à l'Office national de l'emploi (ONE) posée par Frateli Martial Fouty, député du 1er siège de la Basse-Banio.

Lors de cette séance, le membre du gouvernement a, dans un premier temps, présenté aux honorables députés, les textes en vigueur réglant la question de l'orientation au Gabon. Pour Patrick Mouguiama Daouda, "il convient d'abord de situer et de préciser le cadre légal et réglementaire de la politique de l'orientation scolaire, universitaire et professionnelle dans notre pays. Le Titre VI de la Loi N° 21/2011 portant orientation générale de l'éducation, de la formation et de la recherche est le point de repère fondamental, structurant l'orientation en République gabonaise. Les articles 94, 95, 96, 99 en déterminent les lignes directrices". Dans cette optique, le ministre de l'Enseignement supérieur a rappelé aux membres de la représentation nationale que la question de l'orientation a été confiée au secrétariat d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle (Sosup). Avant de souligner que "l'ONE est membre statutaire du Sosup qui a été créé par l'ordonnance N° 0008/PR du 1er octobre 1993, et qui a pour mission d'assister, d'une part, les personnes à la recherche d'un emploi ou d'une formation pour faciliter leur insertion ou leur réinsertion professionnelle et d'autre part, les employeurs pour l'embauche ou le reclassement de leur personnel".

Aussi, Patrick Mouguiama Daouda a-t-il rappelé que "l'ONE intervient comme pivot dans un écosystème qui intègre diffé-

rentes structures d'orientation et de formation professionnelle, et constituant ainsi une commission technique au sein du Sosup. Cette structure examine les informations concernant les nouveaux étudiants orientés vers l'ONE et dégage les profils pour déterminer la direction de l'orientation finale, soit vers l'insertion professionnelle, soit vers la formation professionnelle".

Analysant le processus de mise en œuvre et les résultats du Sosup, "on peut noter que sur des deux mille cinq orientés vers l'ONE, une centaine seulement a demandé une réorientation. À l'opposé, plus d'une quarantaine orientée vers les établissements publics a porté son choix vers l'ONE pendant la période des recours", a-t-il lancé.

"Avec le pari du nouveau système d'orientation, qui crée une interface entre le secteur de l'édu-



Le ministre de l'Enseignement supérieur Patrick Mouguiama-Daouda

cation et les entreprises, nous voulons développer une politique de formation empreinte de pragmatisme pour renverser les

tendances démographiques de l'éducation, à ce jour défavorables à la formation professionnelle. Telle est l'ambition du gouverne-

ment, et dont la concrétisation à un horizon raisonnable passe par votre soutien massif", a conclu le membre du gouvernement.

## Limitation des vols internationaux: une stratégie modulable selon Obiang Ndong

Serge A. MOUSSADJI  
Libreville/Gabon

**S**UITE au souci du député Jean-Robert Goulongana d'avoir des explications sur la limitation du nombre de vols internationaux desservant le Gabon pour faire face au Covid-19, le ministre de la Santé, Guy-Patrick Obiang Ndong, a apporté hier, lors du grand oral devant les députés, des précisions sur la stratégie du gouvernement en la matière.

Cette dernière, a rappelé le membre du gouvernement, a deux objectifs: limiter l'importation des virus au niveau des frontières terrestres, maritimes et aériennes; et atténuer la propagation du Covid-19 au sein de la communauté. Cette ligne de conduite pousse les pouvoirs publics à ajuster leur réponse en fonction de la situation épidémiologique. Ainsi, lors de la première vague survenue en

mars 2020, le gouvernement avait suspendu les vols internationaux et domestiques pour juguler la propagation du coronavirus. Ce n'est qu'en juillet 2020, alors que cette vague était contenue que la reprise des vols, à raison de deux fréquences par semaine et par compagnie, avait été autorisée. Avant d'être portée à trois rotations en septembre 2020.

En décembre de l'an passé, le gouvernement a été obligé de s'adapter une nouvelle fois à la mauvaise situation épidémiologique. En effet, au niveau de l'aéroport, la flambée épidémique s'est notamment traduite par un taux de positivité (c'est le nombre de cas positifs sur l'ensemble des prélèvements. Il varie donc selon la diminution ou l'augmentation du nombre de personnes prélevées, Ndlr) qui est passé de 0,3 % en septembre 2020 à 1,2 % en janvier 2021. Les pouvoirs publics ont donc décidé de "réduire la fréquence des vols internatio-



Vue des membres du gouvernement, avec au premier plan (à gauche), le ministre de la Santé, Dr Patrick Obiang Ndong.

naux dans le seul but de protéger la population", a expliqué Guy-Patrick Obiang Ndong. Sans donner le chiffre exact.

Ces ajustements sont plus que nécessaires devant les variants du Covid-19. Les aéroports étant désormais les miroirs de la situa-

tion épidémiologique globale. Surtout au Gabon. Les "tests PCR des passagers internationaux ont montré que sur 100 prélèvements, 74 % étaient positifs au variant britannique et 6 % au variant sud-africain", a précisé le ministre de la Santé.